

Conseil de l'école doctorale *Sociétés, Temps, Territoires*
vendredi 2 octobre 2020
Rennes, Université Rennes 2, Campus Villejean
salle L 201, Bâtiment L
14h00

Membres présents

Enseignants-chercheurs

- Estelle BERTRAND (**visio**)
- Marie CARTIER (**visio**)
- Yves COATIVY
- Christophe CORNU (**visio**)
- Marie-Madeleine DE CEVINS
- Françoise LE BORGNE-UGUEN (**visio**)
- Patrice MARCILLOUX
- Philip MILBURN
- Pierre TEISSIER (**visio**)
- Moïse TSAYEM-DEMAZE

BIATSS

Doctorant.e.s

- Barbara DOULIN
- Hugo ORAIN
- Romain BENOIT (**visio**)

Membres excusés

- Emmanuel BIOTEAU
- Valérie BLEUNVEN
- Elodie CHAUDET
- Joséphine COMTE
- Samuel CORGNE
- Stanislas JEANNESSON
- Soizic LEPERVET
- Mireille LOIRAT
- Saskia MEROUEH
- François PLOUX
- Frédéric PUGNIERE-SAAVEDRA
- Mélodie RENVOISE

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2020
2. Informations diverses
3. Dossier d'évaluation HCERES
4. Point budgétaire
5. Gestion de la crise sanitaire et programmation des diverses activités de l'ED
6. Questions diverses

1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2020

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

2. Informations diverses

HCERES : deux visites distinctes sont prévues, l'une à Rennes entre le 9 et 11 février 2021, l'autre à Angers entre le 16 et 18 mars 2021.

M. Marcilloux insiste sur l'importance de la présence de tous les membres du conseil de l'ED à ces deux visites, ainsi que de représentants des laboratoires et d'un panel le plus représentatif possible de doctorants, financés et non financés.

Les écoles doctorales actuelles sont habilitées jusqu'à la fin de 2021. Sauf décision commune contraire de la part de tous les établissements co-accrédités, elles seront prolongées jusqu'à l'été 2022, l'entrée en vigueur des nouvelles écoles doctorales étant fixée à septembre 2022 (début de l'année universitaire 2022-2023).

Composition du conseil de l'ED

M. Marcilloux fait part du souhait de plusieurs membres du conseil de démissionner ; il souligne leur investissement et leur adresse tous ses remerciements :

- Mélodie RENVOISE et Anthony HAMON, représentants des doctorants, pour cause de soutenance prochaine. De nouvelles élections ne sont pas prévues : il reste actuellement 5 titulaires (Elodie Chaudet, Barbara Doulin, Hugo Orain, Romain Benoit, Soizic Le Bervet) et trois suppléants (Joséphine Comte, Laurent Coulibaly, Saskia Meroueh).
- Meyline HOUDUS (BIATSS), à la suite d'une évolution de ses fonctions. Philip MILBURN propose la candidature de Valérie MARIE-COHIER, gestionnaire de scolarité des doctorants à Rennes 2. Le conseil donne un avis favorable à cette candidature à l'unanimité.
- Démission de Laurent RIOT (personnalité extérieure). Une discussion s'ouvre en vue de son remplacement. Un contact sera pris avec M. Pierre Schmit, directeur de l'EPCC La fabrique des patrimoines en Normandie, ou avec M. Gilles Saulnier, directeur général des services de la ville de Chantepie.

3. Dossier d'évaluation HCERES

Une discussion approfondie a lieu sur la partie bilan du projet de dossier bilan-projet pour le HCERES. Elle porte notamment sur les points suivants :

- Budget : le mode de calcul en vigueur est pénalisant pour l'ED STT puisqu'il ne prend en compte que le nombre de doctorants des trois premières années.
- Financement des thèses : la question des financements trop peu nombreux en SHS sera mentionnée dans le dossier.
- Tableau mentionnant le nombre de courriels d'informations envoyés aux doctorants dans l'année : jugé peu pertinent, il sera supprimé.
- Insertion professionnelle ou poursuite de carrière : ajouter en annexe les fiches issues des enquêtes conduites par l'observatoire de l'école des docteurs
- Précisions à apporter sur : l'accompagnement effectué par l'ED pendant le premier confinement ; origine des sources de financement dédié ; introduction d'une variable « genre » dans les statistiques de financement et de durée de thèse (dans la mesure du possible) ; accueil de certains publics dans les formations notamment (doctorants handicapés, salariés, non francophones)

- Analyse dite SWOT : insister sur la faiblesse des financements dédiés et la fermeture des poursuites de carrière dans la recherche et l'enseignement supérieur, pourtant souhaitées par une majorité des doctorants.

Compte tenu de ces amendements et précisions, la partie bilan du dossier HCERES est adoptée à l'unanimité.

4. Point budgétaire

Le budget 2020 s'élevait à 25 150 €. Avec le reliquat 2019, le disponible atteint 26 000 € à la fin du mois de septembre 2020. Le rythme de l'exécution budgétaire est ralenti par le contexte sanitaire : le 3^e appel à mobilité doctorante n'a reçu que six réponses à la date du conseil. Pour l'heure, il est décidé d'adopter la posture budgétaire suivante : préserver des moyens pour des journées doctorales plus importantes ; prévoir des moyens pour les déplacements liés aux visites du HCRES ; envisager un assouplissement des règles d'attribution des aides à la mobilité.

5. Gestion de la crise sanitaire et programmation des activités diverses de l'ED

Il est décidé de reprogrammer les formations initialement prévues au printemps 2020 et annulées.

Calendrier :

Commission des thèses : 9 novembre matin (visio)

Prochains conseils : mardi 12 janvier après-midi à Rennes et vendredi 9 avril après-midi (lieu à fixer)

Prochains bureaux : mardi 12 janvier matin à Rennes et vendredi 9 avril matin (lieu à fixer)

6. Questions diverses

Passerelles SHS a reçu 21 propositions d'articles. L'appel à communications du premier numéro de la revue est en ligne à l'adresse suivante <https://passerelleshs.sciencescall.org/> et la revue est désormais présente sur la pépinière de revues de la MSH Ange-Guépin (<https://ouest-edel.univ-nantes.fr/passerelleshs/>).

Une demande de financement d'un colloque du REDESP (Réseau d'études des doctorants en études sportives) a été formulée par un groupe de doctorants du VIPS² (été 2021) : il est accordé une subvention de 300 euros.

Une réunion des représentants des institutions partenaires du RéDoc aura lieu le 26 octobre 2020 : l'ED y sera représentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.